

NOUVELLE-CALEDONIE :

L'ENGRENAGE ?

Le 8 mai 1985 en Nouvelle-Calédonie, 40 ans après les massacres de Sétif qui avaient fait des dizaines de milliers de morts, des violences racistes contre la population kanake, ont montré la volonté d'une poignée de privilégiés de recourir aux moyens les plus brutaux pour sauvegarder leur domination, en entraînant dans leur entreprise néfaste de simples gens qui n'ont rien à y gagner.

Le MRAP a, tout en rappelant les événements de Sétif lors des rassemblements du 7 mai, appelé les démocrates sincères, ici et là-bas, à méditer les leçons de l'Histoire, et à agir pour la justice et le respect des droits du peuple Kanak. Dans cet esprit, il a participé à la manifestation du lundi 13 mai de la Nation à la République.

droit et liberté

mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples



Mai 1985 - 5 F - N° 439 ISSN 0012-6411

Pantin 8-9 juin

Le congrès national du MRAP

Ce numéro de *Droit et Liberté* est le dernier avant notre Congrès trisannuel des 8 et 9 juin prochain. Il porte d'ailleurs essentiellement sur cet événement d'importance pour notre Mouvement et pour la société française plurielle d'aujourd'hui. Depuis 3 ans, l'un et l'autre ont changé. Si la montée du racisme s'est traduite de façon plus intense, plus violente et plus meurtrière, elle a soulevé en revanche un engagement plus important et plus vigoureux des antiracistes. Le nombre de militants et la jeunesse des 250 comités locaux sont là pour le prouver. Gageons que ces 2 jours d'échanges et de réflexion seront le creuset d'orientations dynamisantes, riches de promesses.

Les thèmes de réflexion pour le Congrès, publiés dans *Droit et Liberté* de février, ont reçu, globalement, l'approbation des adhérents du MRAP, lors des assemblées générales des comités locaux et des congrès fédéraux. Des extraits en ont été reproduits dans d'autres publications.

Il n'est parvenu au Secrétariat national que peu d'observations, portant sur des points très précis, ainsi que quelques comptes-rendus d'assemblées générales, mais trop tardivement pour pouvoir paraître dans ce numéro.

Bien entendu, il en sera tenu compte dans le rapport présenté à l'ouverture du Congrès, où, par ailleurs, chaque délégué pourra intervenir au cours des débats.

UN 7 MAI D'UNION ET DE LUTTE

A l'occasion du 40ème anniversaire de la victoire sur le nazisme, le MRAP a organisé dans de nombreuses villes de France, le même jour et bien souvent à la même heure, des manifestations qui ont pris des formes diverses. Elles avaient toutes le même but: rappeler le délire raciste d'hier - qui a conduit à l'horreur monstrueuse du nazisme - en le reliant au racisme d'aujourd'hui qui tue en France. Des dizaines d'organisations démocratiques se sont jointes à ces initiatives qui ont suscité partout un vif intérêt.

Manifestations contre les crimes racistes

De toute la France, nous parvenons encore des échos des manifestations d'indignation.

21 février: à **Millau**, mise en garde de la population contre le candidat du Front National aux élections cantonales.

6 mars: à **Tours**, 14 organisations, politiques, syndicales ainsi que des associations dont le MRAP, organisent une conférence de presse pour dénoncer la montée des idées racistes.

9 mars: au **Puy**, à l'occasion d'une manifestation pacifiste anti-Le Pen, le MRAP diffuse un tract récusant le thème: "2 millions d'immigrés=2 millions de chômeurs".

25 mars: à **Beauvais**, organisation d'une réunion d'information par la Fédération départementale.

30 mars: communiqué de presse par le comité local de **Pau**.

2 avril: projection du film "Train d'enfer" suivie d'un débat par le comité local de **l'Isle-sur-Sorgue**.

Des manifestations antiracistes se sont tenues: le 6 à **Chateauroux**; le 7, à **Lons-Le-Saunier** où un rassemblement silencieux à l'appel du MRAP a réuni environ 250 personnes; le 13 avril, à **Libercourt**, 200 personnes - majoritairement des enfants d'immigrés - ont manifesté à l'appel du MRAP; le 18 avril, assemblée-débat à **Argenteuil** présidée par Josette Audin et Pierre Chenaille.

De toutes parts, des tracts d'information sur la situation des immigrés et la montée du racisme:

14 mars: comité de **Montreuil**: "Non à la violence raciste".

Comité du **9ème arrondissement de Paris**: "L'antiracisme, c'est l'affaire de tous".

23 mars: le comité local du

10ème-11ème de Paris, avec un collectif d'associations, diffusent un tract "Halte aux discriminations qui frappent les immigrés et les Français".

AUTRES ACTIVITES DES COMITES LOCAUX

Le comité de **Rodez** a obtenu l'effacement d'une inscription raciste sur les murs du club de quilles après intervention auprès du Maire et du Président du club.

14 mars: projection gratuite par le comité local de **Saint Cyr l'Ecole-Fontenay-Le-Fleury-Bois d'Arcy** du film "Train d'Enfer" au cinéma le St Cyr pour soutenir la directrice du cinéma, victime d'une campagne d'intimidation, de menaces et injures.

25 mars: communiqué de presse de **Léon Hersberg**, président du comité local de **Nancy** à l'adresse de Jean Dutourd et de ses articles pour le moins anti-immigrés.

Depuis le 25 mars, le comité local de **Lunel** s'est vu refuser la salle municipale de la Bourse du Travail (accordée depuis 15 mois) et a dû annuler ses permanences juridiques sous prétexte d'un incident survenu 3 mois plus tôt lors d'une soirée reggae, en l'occurrence 10 mégots retrouvés au sol. Le comité local a engagé une action auprès de la municipalité à la suite de cette atteinte au droit d'association injustifiée.

26 mars: le comité local de **Strasbourg**, ainsi que 31 associations dont la LDH et le Syndicat de la Magistrature, condamne le projet de centre de détention en attente d'expulsions pour immigrés qui doit prochainement s'ouvrir à Strasbourg.

13 avril: à **Dijon**, le MRAP a participé à une délégation auprès du Consulat marocain composée no-

tamment de la CGT, de la CFDT et des organisations des travailleurs marocains en France pour protester contre l'interpellation d'un délégué syndical de Dijon appelé d'urgence auprès de sa mère malade. La police, après l'avoir interrogé sur ses activités syndicales en France, lui a retiré son passeport l'empêchant de reprendre son travail.

17 avril: à **Saint-Maximin**, le MRAP participe, avec SOS-Racisme et Amnesty International, à une marche contre le racisme organisée par les jeunes animateurs de la MJC en butte à des menaces de mort.

14 avril: le comité local de **Levallois** adresse une lettre ouverte à la Mairie qui tente de discréditer le Mouvement, notamment auprès des parents qui demandent l'inscription de leurs enfants dans les colonies de vacances de la ville. Il s'insurge également contre la circulaire municipale instaurant une discrimination entre enfants français et étrangers en maternelle.

13 avril: le comité local de **Nérac** tient un stand d'information sur le marché.

Le comité de **Mont-de-Marsan** a organisé pendant le premier trimestre, 5 colloques dans des établissements scolaires; d'autres sont prévus en avril et en mai.

17 avril: à **Angoulême**, la Fédération départementale des Charentes a appelé à une manifestation symbolique. 30 organisations ont répondu et 1.500 participants dont de nombreux jeunes et immigrés ont déposé une fleur sur une silhouette dessinée sur l'artère piétonne. Un appel demandant l'application et le respect de la Loi de 1972 a été remis au Commissaire de la République qui a dit être très impressionné par le nombre de manifestants rassemblés.

21 MARS

Antony a projeté le film "Et si les immigrés portaient", soirée suivie d'un débat animé par Véronique de Rudder.

Le comité de **Pau** diffuse un dépliant d'information sur le MRAP en langues française, espagnole, portugaise, arabe pour les 36 ans d'existence du Mouvement.

CAMPAGNE VIVRE ENSEMBLE

La campagne "Vivre ensemble" d'ampleur régionale a suscité plusieurs initiatives soutenues ou impulsées par le MRAP. Parmi elles, nous relevons les suivantes:

Dans la **Loire**, 32 associations et les services préfectoraux ont choisi de soutenir des manifestations culturelles (expo sur l'immigration, projection de films avec débats). Une commission réfléchissant sur les problèmes du logement s'est mise en place.

A **Séclin**, dans le Nord, la municipalité a décidé d'organiser une campagne régionale prenant appui sur les associations, les Eglises, les organisations syndicales. Le MRAP participe à cette action dont le temps fort a eu lieu le 16 mai. Particulièrement axée sur la jeunesse, des échanges auront lieu en juillet prochain avec la Yougoslavie et l'Algérie.

NOUVEAU-NES

Création des comités locaux de Berre (13), Bonneuil (94), Carmaux (81), Cognac (16), Maisons-Alfort-Alfortville (94), Montmorillon (86), Pierrelatte (26), Société Générale Paris-9ème (section d'entreprise).

Constitution des fédérations de l'Aveyron (12), des Bouches-du-Rhône (13), du Doubs (25), de l'Eure-et-Loir (28), de la Loire (42), des Yvelines (78).

LE RACISME EN JUSTICE

Diffamation. Gabriel Domenech, journaliste au Méridional, a été condamné le 31 janvier 1985 par la 17ème Chambre correctionnelle de Paris à 2.000 Frs d'amende pour avoir diffamé le MRAP. Dans un article publié le 25 mai 1984, il accusait le MRAP d'avoir attisé la haine des ressortissants d'Afrique du Nord contre les Français et d'être une officine du Parti Communiste. Le MRAP obtient 3.000 Frs de dommages-intérêts.

Relaxe. Parties civiles à la suite des propos contenus dans des tracts du Front National diffusés à Rouen en novembre 1981, le MRAP, la Ligue des Droits de l'Homme et l'URASTI ont été déboutés par le tribunal de Grande Instance de Rouen (mars 1985). Ce tribunal estime que dire "les statistiques le prouvent: la délinquance urbaine est en majeure partie causée par les immigrés" ne relève pas de la Loi de 1972 puisque "ce tract ne fait allusion qu'aux critères de nationalité et rien... ne permet d'affirmer qu'il vise l'origine ethnique, la race ou la religion". Le Parquet, qui avait engagé les poursuites, ne fait pas appel.

Affaire Arreckx. Le MRAP débouté. La Cour d'Appel de Montpellier a débouté le 22 avril 1985 le MRAP de sa plainte contre M. Arreckx, maire de Toulon, poursuivi pour avoir tenu, lors d'un meeting public, des propos tels que "il faut refuser d'être la poubelle de l'Europe" en parlant de l'immigration.

La Cour reprend par cet arrêt les motifs de la décision du tribunal correctionnel de Montpellier du 19 novembre dernier. Le MRAP s'est pourvu en Cassation.

Contrôle au faciès. Encore un pas franchi par la Chambre criminelle de la Cour de Cassation, le 25 avril 1985, dans l'interprétation des textes régissant les contrôles d'identité.

Le décret de 1946, qui oblige les étrangers à présenter leurs

papiers à toutes réquisitions, n'est certes pas abrogé. Mais les conditions des contrôles sont nettement définies par cet arrêt: le décret de 46 ne sera applicable, d'après la Cour de Cassation, que lorsqu'apparaîtront "des éléments objectifs déduits de circonstances extérieures à la personne même de l'intéressé".

En termes clairs, on ne pourra plus interpellier quelqu'un parce qu'il a les cheveux frisés, ou le teint un peu foncé. C'est du domaine des "éléments subjectifs", qui choquent la Cour: "toute distinction tenant à l'apparence physique, la façon d'être, serait insupportable et discriminatoire".

En revanche, demander ses papiers à un individu qui lit un journal en langue étrangère, ou circule dans une voiture immatriculée hors de France, ça c'est un "élément objectif", qu'on peut admettre... Il est vrai qu'il y a des susceptibilités à ménager. Pour l'avocat général, "ce serait dangereux de désarmer ou de décourager les forces de police ou au contraire de les crispier maladroitement que leur interdire tout contrôle préventif au nom de ce qui pourrait être un procès d'intention".

A quand l'abrogation du décret de 46?

Droit et Liberté

89, rue Oberkampf, 75011 Paris
Téléphone : 806.88.00
CCP 9 239-81 Paris

Directeur de la publication
René Mazenod

Maquette
Véronique Mortaigne

Secrétariat de rédaction
Monique Khellaf

Comité de rédaction
Bertrand Bary, Gérard Coulon
Dominique Dujardin, René Mazenod

N° de Commission paritaire : 61013

Imprimeurs Libres - Paris

Les droits civiques des immigrés

Une prise de position sur ce thème est prévue au Congrès. Le projet ci-dessous soumis au B.N. du 4 mai s'appuie sur l'argumentation de l'article de **Droit et Liberté** de mars 1985. Il est destiné à être amendé, si besoin est, pour adoption définitive:

Plus des trois-quarts de ceux que l'on appelle généralement - et parfois improprement - "les immigrés", sont installés définitivement en France; bon nombre d'entre eux y sont même nés. Ils partagent avec les nationaux les charges de la société, mais sont privés du droit de participer aux décisions qui les concernent autant que les autres.

Le MRAP considère que les institutions républicaines françaises, avec l'affirmation des principes de liberté, d'égalité et de fraternité, impliquent que ceux des immigrés qui résident depuis un certain temps en France et veulent continuer à y vivre, puissent jouir de leurs droits civiques en même temps qu'ils assument tous les devoirs des citoyens, sans être obligés de rompre les liens qui les rattachent à leur pays d'origine.

En ce sens le MRAP estime que le système institutionnel actuel, qui les prive du droit de voter et d'être élus - ou exige d'eux qu'ils se fassent "naturaliser" (changer de nature!?) pour jouir de leurs droits civiques doit être réformé. Devraient, pour les mêmes raisons, être abandonnées les propositions qui tendraient à ne les leur accorder que d'une façon tronquée (par ex. le droit de vote aux élections municipales seulement) ou ségrégative (par ex. la constitution de collèges séparés pour élire des institutions spécifiques).

Le MRAP considère que la solution de ce problème nouveau doit être recherchée dans un renouvellement des institutions permettant à tous les résidents de participer aux décisions, quelle que soit leur nationalité d'origine, à partir du moment où ils sont décidés à partager les charges et les responsabilités liées à la citoyenneté.

La reconnaissance des doubles nationalités et une distinction des notions de citoyenneté et de nationalité semblent être des orientations qui permettraient de sortir des impasses actuelles.

ATTENTION! ERRATA...

Deux erreurs indépendantes de notre volonté, et dont nous vous prions de nous excuser, se sont glissées dans le précédent numéro de **Droit et Liberté**:

L'une, concerne le prix des repas qui est fixé à 40 Frs;

L'autre, la prise en charge (par la caisse des transports du MRAP) du voyage de 1 délégué par comité local. Le texte original spécifiait qu'elle reposerait sur un abatement initial de 500 Frs. C'est donc sur cette base qu'elle s'effectuera.

congrès national

SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 JUIN 1985

Gymnase Léo-Lagrange, 10, rue Honoré, 93500 Pantin
(Seine-Saint-Denis)

Méto : Aubervilliers-Pantin 4 Chemins (Ligne n° 7 Aubervilliers-Mairie d'Ivry).

SNCF : Pantin (direction Villiers-sur-Marne. Départ Gare de l'Est).

Autobus : n° 130 (Porte de la Villette-Porte des Lilas)

n° 150 (Porte de la Villette-Mairie de Stains).

n° 152 (Porte de la Villette-Dugny-Pont Yblon).

n° 170 (Porte des Lilas-Saint Denis).

Arrêt : 4 Chemins.

Déroulement

SAMEDI 8 JUIN

- 9 h 00 Réception des délégués et invités français et étrangers.
- 9 h 30 Séance plénière. Allocution d'ouverture de George Pau-Langevin, présidente du MRAP.
- 10 h 00 ● Le MRAP face à la montée du racisme : vivre et agir ensemble dans la France plurielle d'aujourd'hui. Rapport présenté par Albert Lévy, secrétaire général du MRAP.
- Rapport financier, présenté par Marie-Christine Lucas, trésorière du MRAP.
- 12 h 15 ● Réception de la presse et des invités (le lieu en sera précisé ultérieurement).
- Repas (self-service. Centre Administratif, 1, rue Victor-Hugo).
- 14 h 00 Travaux des Commissions.
- n° 1 : Expression et communication (Le Mille-Club, 42, rue Edouard-Vaillant)
- n° 2 : Culture et rencontres culturelles dans la société et à l'école (Bibliothèque Elsa Triolet, 102, avenue Jean-Lolive)
- n° 3 : Action locale : enracinement dans la cité (Gymnase Léo-Lagrange)
- n° 4 : Commission internationale (Gymnase Léo-Lagrange)
- n° 5 : Nationalité et Citoyenneté (Bourse du Travail, 1, rue Victor-Hugo)
- 20 h 00 Soirée-Concert ouverte au public avec le groupe musical « Apartheid Not ». Buffet africain.

DIMANCHE 9 JUIN

- 9 h 00 Séance plénière. Compte-rendu des travaux des commissions. Discussion générale.
- 12 h 15 Repas.
- 14 h 00 ● Poursuite de la discussion générale.
- Adoption des rapports et résolutions
- Election du Bureau National.
- 17 h 00 Conclusions.

